

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUN 2020
sur convocation du 18 juin 2020

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Valérie NOUVEL, Christophe TESNIERE, Nicole ROUXELIN, Claude HARDY, Gérard BREHIER, Jocelyne LEROUX, Emmanuelle POUILLAIN, Valérie BAZIRE, Frankie DUFOUR, Angélique LORIN, Xavier RACINE, Cindy LEBRETON, _____

ABSENTE EXCUSEE : Marie-Françoise KURDZIEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie NOUVEL

.....

Monsieur le Maire salue l'assemblée, il ouvre la séance et propose de passer à l'ordre du jour. Le procès-verbal de la réunion 4 juin 2020, n'appelant pas d'observation particulière, est signé par tous les membres présents.

2020-06-25 01 - Vote des subventions pour l'année 2020.

Mr le Maire laisse la parole à Rémi HARDY, adjoint délégué aux finances, pour présenter la liste des subventions proposées par les membres de la commission des finances le 16 juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, attribue les subventions pour l'année 2020 comme suit :

*** Associations locales + coopérative école	Montant voté
Association des parents d'élèves	320.00 €
Association Familiale	320.00 €
Club de l'amitié du 3ème âge	150.00 €
Comité des fêtes	150.00 €
Groupe Scolaire René Hardy	1 800.00 €
Groupe Scolaire René Hardy subvention sortie classe de mer	1 140.00 €
Société de chasse	150.00 €
Union Sportive	1 400.00 €
Animateur USQ	26 000.00 €
Le FIL st Quentinais	150.00 €
Saint-Hubert Sud Manche siège route des Mérelles	45.00 €
TEAM Sud Manche Leucemie	100.00 €
Poker Club	100.00 €
<i>sous total</i>	31 725.00 €
*** Associations extérieures et administrations	
Comité contre le cancer (A F P A C) LA LIGUE	45.00 €
A.F.L.M. Mucoviscidose	18.00 €
APAEIA Avranches	18.00 €
Ass française sclérose en plaque	18.00 €
Association Parkinson	18.00 €
Ass myopathes de France	18.00 €
Association des Aveugles de la Manche	18.00 €
Association Manche leucémie espoir	18.00 €
Association France Alzheimer antenne Vains	18.00 €
Les Restaurants du coeur	18.00 €
Association des Soins Palliatifs du Sud Manche	18.00 €
Prévention routière	35.00 €
Secours catholique	18.00 €
Association Rêves	18.00 €

Chambre des métiers de la Manche	35.00 €
FAJD COALLIA	304.98 €
C.A.F. Avranches (aide logement)	795.60 €
	33 156.58 €
Collège Notre Dame Providence	200.00 €
Montant prévisionnel pour demandes ponctuelles	6 943.42 €
TOTAL BUDGET	40 300.00 €

Le montant des subventions à budgétiser sur le compte 6574 en dépense de fonctionnement pour l'exercice 2020 représente la somme de 40 300 €.

Nicole ROUXELIN n'a pas pris part à la décision concernant le Comité des Fêtes dont elle est présidente.

Une enveloppe a été budgétisée pour des subventions occasionnelles qui pourraient être accordées au cours de l'année par l'établissement d'une délibération.

* Pour les associations locales, la subvention sera versée sous certaines conditions :

- à l'association familiale si l'activité de l'association continue (nouveau bureau).
- au comité des fêtes et au FIL (Fédération inter-associations locales), si ces associations organisent des manifestations ou activités en 2020.

* La subvention est attribuée au Poker club pour participer au financement de l'achat de tables de poker.

* Le versement à l'USQ correspond au remboursement de 90 % des charges salariales et patronales de l'animateur.

Un certificat administratif a été établi pour permettre de procéder au premier versement de 8 500 € au mois d'avril 2020 avant le vote du budget, un second versement 8 500 € sera effectué en août et le solde en décembre en fonction des résultats comptables transmis par L'USQ.

** Variations annuelles des subventions :

⇒ Les participations financières au titre de l'aide au logement et du fonds énergie (FAL) et du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) sont déterminées par les services départementaux en fonction du nombre d'habitants (1326 sur notre commune pour 2020): les modalités de calcul sont établies ainsi : le FAL 0.60 € par habitant et le FAJ 0.23 € par habitant.

Au cours de la discussion, le Conseil a donné son accord pour accorder à compter de 2020 une subvention pour les sorties organisées par le collège Notre Dame de la Providence.

*** *Subventions non accordées :*

Des demandes de subvention n'ont pas été retenues compte tenu du nombre important de demandes.

2020-06-25 02 - Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020.

Rémi HARDY, adjoint aux finances, fait part du produit des contributions directes pour l'année 2020, tel qu'il apparaît sur l'état 1259 transmis par les services de la DGFIP sur la base des taux d'imposition appliqués en 2019. Il informe que la commission des finances a proposé de **ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières par rapport à 2019.**

Suite à la refonte de la fiscalité locale, pour la taxe d'habitation (TH), il est précisé que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de TH à leur valeur de 2019 (taux voté en 2019 : 10.85%). L'obligation de vote du taux de la TH n'est plus mentionnée par les textes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

- décide de reconduire le taux des taxes foncières de 2019 à l'identique sur 2020 soit :

• **Foncier bâti = 10.98 %**

• **Foncier non bâti = 26.97 %**

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

2020-06-25 03 - Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2019

a/ budget de la commune

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 381 011.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice 2019 en section fonctionnement	107 921.23 €
Résultat antérieur	273 090.25 €
Résultat à affecter	381 011.48 €
Solde d'exécution en section investissement	- 10 155.41 €
Reste à réaliser recettes	4 000.00 €
Reste à réaliser dépenses	123 524.00 €
Affectation en réserve au C/1068 budget 2020	129 679.41 €
Report en excédent de fonctionnement au Compte R002	251 332.07 €

Le résultat d'investissement de 10 155.41 € sera imputé sur le compte D 001- solde d'exécution reporté.

b/ budget lotissement le Chant de la Pierre 2

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 122 522.73 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de l'exercice 2019 en section fonctionnement	- 1 500.01 €
Résultat antérieur	124 022.74 €
Résultat à affecter	122 522.73 €
Solde d'exécution en section investissement	63 757.10 €
Report en excédent de fonctionnement au Compte R002	122 522.73 €

Le résultat d'investissement de 63 757.10 € sera imputé sur le compte R 001- solde d'exécution reporté.

2020-06-25 04 - Vote du Budget Primitif 2020

a/ Budget commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve le budget primitif 2020 de la commune, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 037 000 €	1 037 000 €
Section d'investissement	327 300 €	327 300 €

La version originale du budget primitif reste consultable en mairie.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	292 500,00	0,00	309 000,00	309 000,00	309 000,00
012	Charges de personnel	422 800,00	0,00	391 800,00	391 800,00	391 800,00
014	Atténuations de produits	54 029,00	0,00	54 029,00	54 029,00	54 029,00
65	Autres charges gestion courante	98 100,00	0,00	98 300,00	98 300,00	98 300,00
Total des dépenses de gestion courante		867 429,00	0,00	853 129,00	853 129,00	853 129,00
66	Charges financières	9 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	63 382,25		64 421,00	64 421,00	64 421,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		941 811,25	0,00	926 550,00	926 550,00	926 550,00
043	Virement à la sect' d'investis. (5)	149 276,00		103 600,00	103 600,00	103 600,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	10 703,00		6 960,00	6 960,00	6 960,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		159 979,00		110 450,00	110 450,00	110 450,00
TOTAL		1 101 789,33	0,00	1 037 000,00	1 037 000,00	1 037 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70	Produits des services	115 000,00	0,00	69 630,00	69 630,00	69 630,00
73	Impôts et taxes	391 466,00	0,00	396 104,00	396 104,00	396 104,00
74	Dotations et participations	259 230,00	0,00	269 944,00	269 944,00	269 944,00
75	Autres produits gestion courante	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
Total des recettes de gestion courante		822 696,00	0,00	780 678,00	780 678,00	780 678,00
76	Produits financiers		0,00	0,93	0,93	0,93
77	Produits exceptionnels	3 100,00	0,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		825 796,00	0,00	782 978,93	782 978,93	782 978,93
042	Opérations d'ordre entre section (5)	2 903,00		2 689,00	2 689,00	2 689,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 903,00		2 689,00	2 689,00	2 689,00
TOTAL		828 699,00	0,00	785 667,93	785 667,93	785 667,93

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 251 332,07

=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 037 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement		265 123,00	123 524,00	119 000,00	119 000,00	242 524,00
Total des dépenses d'équipement		265 123,00	123 524,00	119 000,00	119 000,00	242 524,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	57 940,00	0,00	60 250,00	60 250,00	60 250,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	17 225,00		11 681,59	11 681,59	11 681,59
Total des dépenses financières		75 165,00	0,00	71 931,59	71 931,59	71 931,59
46..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		340 288,00	123 524,00	190 931,59	190 931,59	314 465,59
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	2 903,00		2 689,00	2 689,00	2 689,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 903,00		2 689,00	2 689,00	2 689,00
TOTAL		343 191,00	123 524,00	193 620,59	193 620,59	317 144,59

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 10 186,41

=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 327 300,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	20 114,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		20 114,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	30 000,00		20 020,59	20 020,59	20 020,59
1068	Excédents de fonctionnement (9)	83 763,62	0,00	129 679,41	129 679,41	129 679,41
138	Etat & établissements nationaux	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 940,00	0,00	3 250,00	3 250,00	3 250,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	59 900,00		59 900,00	59 900,00	59 900,00
Total des recettes financières		180 603,62	4 000,00	212 850,00	212 850,00	216 850,00
46..	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		200 717,62	4 000,00	212 850,00	212 850,00	218 860,00
021	Virement de la section de fonct. (4)	149 276,00		103 600,00	103 600,00	103 600,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	10 703,00		6 960,00	6 960,00	6 960,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		159 979,00		110 450,00	110 450,00	110 450,00
TOTAL		360 695,70	4 000,00	323 300,00	323 300,00	327 300,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 327 300,00

Lors du vote du budget, au niveau du chapitre « charges de personnel » en section de fonctionnement, Monsieur le Maire engage une réflexion sur l'embauche d'un apprenti au niveau des services techniques ou du restaurant scolaire. Cette question sera étudiée au cours d'un prochain Conseil Municipal.

b/ Budget lotissement le Chant de la Pierre 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve le budget primitif 2020 de la commune, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	407 377.46 €	407 377.46 €
Section d'investissement	564 612.13 €	564 612.13 €

La version originale du budget primitif reste consultable en mairie.

DEPENSES FONCTIONNEMENT		Budget 2020	RECETTES FONCTIONNEMENT		Budget 2020
6015	terrains à aménager		7015	vente de terrains	79 900.00 €
6045	achats d'études	32 600.00 €	7474	participations "Commune"	
605	travaux	78 089.16 €	7552	Prises en charge par BP	
627	services bancaires et assimilés		7588	Produits divers(arrondis TVA)	10.00 €
63512	Charge subv gestion courante				
658	Charges de gestion courante (arrondis TVA)	10.00 €	774	subventions exceptionnelles	
66111	charges d'intérêts	1 256.00 €			
	TOTAL DEPENSES REELLES	111 955.16 €		TOTAL RECETTES REELLES	79 910.00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE écritures stock	295 422.30 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE écritures stock	204 944.73 €
	TOTAL DEPENSES FONCT	407 377.46 €		TOTAL RECETTES FONCT	284 854.73 €
002	déficit reporté		002	excédent reporté	122 522.73 €
	TOTAL DEPENSES FONCT avec report résultat	407 377.46 €		TOTAL RECETTES FONCT avec report résultat	407 377.46 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		Budget 2020	RECETTES INVESTISSEMENT		Budget 2020
158	autres provisions pour charges		158	autres provisions pour charges	
1641	emprunts en euros	151 234.67 €	1641	emprunts en euros	
165	Dépôt cautionnement	6 000.00 €	165	Dépôt cautionnement	3 000.00 €
	TOTAL DEPENSES REELLES	157 234.67 €		TOTAL RECETTES REELLES	3 000.00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE écritures stocks	407 377.46 €		TOTAL OPERATIONS D'ORDRE écritures stocks	497 855.03 €
	TOTAL DEPENSES INVEST	564 612.13 €		TOTAL RECETTES INVEST	500 855.03 €
001	déficit reporté		001	excédent reporté	63 757.10 €
	TOTAL DEPENSES FONCT avec report résultat	564 612.13 €		TOTAL RECETTES FONCT avec report résultat	564 612.13 €

2020-06-25 05 - Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie : Désignation d'un représentant de la commune au sein de la CLECT

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie a procédé par délibération en date du 16 janvier 2017 à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le rôle de cette instance est de déterminer les montants relatifs aux charges transférées des communes vers la Communauté d'Agglomération et inversement ; un rapport devra être réalisé au vu duquel le montant définitif des attributions de compensation sera arrêté.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'un représentant qu'il devra désigner.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il appartient donc aux conseils municipaux de désigner leur représentant parmi l'ensemble des conseillers municipaux, même si rien ne s'oppose à ce que ce représentant soit également conseiller communautaire.

La commission élira son Président et un Vice-Président parmi ses membres lors de sa première réunion.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33,

Vu l'arrêté-préfectoral en date du 3 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 27 décembre 2016, portant statuts de la Communauté d'agglomération, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération en date du 16 janvier 2017 approuvant la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime :

- DESIGNE Jocelyne LEROUX, représentante titulaire et Rémi HARDY, représentant suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et la commune de Saint-Quentin sur le Homme.

Affaires diverses

- **2020-06-25 06 - Renouvellement du dispositif argent de poche pour l'année 2020**

Mr le Maire annonce que depuis juillet 2014, la commune a mis en place l'opération « Argent de poche » pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans. Les jeunes effectuent 3 heures maximum par jour au prix de 5 euros de l'heure.

Lors de sa réunion du 15 juin 2020, la commission Vie communale « jeunesse » a proposé de renouveler l'opération cet été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de reconduire l'opération « Argent de poche » pour l'année 2020 suivant les mêmes conditions que les années précédentes.

- **2020-06-25 07 - Etude des plans des réseaux du lotissement Le Chant de la Pierre 2**

Lors de sa réunion du 21 juin 2020, la commission travaux a étudié les plans de réseaux concernant l'aménagement du prochain lotissement avant le dépôt du permis d'aménager des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} tranches. Monsieur Rémi HARDY informe qu'il été proposé de mettre une pompe de relevage pour le réseau assainissement au nord du lot 15 ce qui entrainera une modification du plan d'aménagement. Il indique qu'après réflexion avec le cabinet Ségur, il est jugé souhaitable de connaître l'avis des services de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie qui a la compétence assainissement avant de prendre la décision.

Au vu de ces éléments, le Conseil décide de reporter la décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- **2020-06-25 08 – Location logement commercial**

Par délibération du 4 juillet 2019, le Conseil Municipal a décidé de louer à Mademoiselle TULASNE Gladys le local commercial situé 2 Rue des Estuaires, pendant six mois gratuitement et a fixé à 300 € le montant mensuel du loyer applicable à compter du 1^{er} avril 2020.

Compte tenu de la crise sanitaire, suite aux mesures prises par le gouvernement interdisant les magasins de vente et centres commerciaux d'accueillir du public pendant la période du 15 mars au 11 mai 2020 pour lutter contre la propagation du virus COVID19, Monsieur le Maire propose de prolonger la durée de la gratuité du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de prolonger la gratuité du loyer pour une durée de 3 mois et de demander le versement du loyer mensuel à compter du 1er juillet 2020.

2020-06-25 09 – Groupe scolaire « René Hardy »

a/ Départ en retraite d'un enseignant

Monsieur le Maire propose d'organiser une manifestation pour le départ en retraite de Madame Marie-Christine CHAUVIN, enseignante au Groupe scolaire René HARDY. La date sera fixée en concertation avec l'Association des Parents d'Elèves.

b/ Accueil une nouvelle classe

Monsieur le maire annonce qu'à la rentrée de septembre 2020, la commune mettra une salle de classe à disposition du DiSFA « **Dispositif de soutien et de formation de l'Avranchin** », du pôle enfance de l'Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Avranchin (APAEIA) pour accueillir des enfants en situation de handicap au sein du Groupe Scolaire. L'objectif de l'unité d'enseignement externalisée dans des établissements scolaires est de permettre aux élèves à besoins particuliers de développer au maximum leurs compétences sociales et leurs capacités d'apprentissages dans le cadre de vie ordinaire de tous les enfants de leur âge.

Les moyens mis à disposition par le DiSFA pour cette classe externalisée comprennent :

- Une enseignante de l'unité d'enseignement à temps complet ;
- l'appui de la coordinatrice pédagogique de l'unité d'enseignement (lien avec les différentes structures d'inclusion, intervention sur le temps scolaire) ;
- deux à trois personnels éducatifs du DiSFA ;

Sous l'entière responsabilité et la surveillance de l'équipe éducative du DiSFA, ces élèves suivront les cours, prendront leurs récréations sur les mêmes temps que les élèves de l'école et déjeuneront au restaurant scolaire.

Une convention sera établie entre les différents partenaires.

Informations Diverses

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 8 juillet pour l'étude du lotissement communal afin de déposer le permis d'aménager.
- Mr le Maire donne connaissance des dernières décisions du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie concernant le devenir de l'abattoir de St Hilaire du Harcouët et l'avancement du PLUi.

La secrétaire

Le maire

Valérie NOUVEL

Stéphane GRALL